

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-11-3-10

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA - service attractivité des territoires

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE
D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REGION RELATIF AU
TRANSFERT DU RESEAU PUBLIC DE TELECOMMUNICATIONS A HAUT DEBIT
HAUT-RHINOIS DANS LE RESEAU DE LA REGION GRAND EST**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention départementale de 48 041,75 € à la Région Grand Est pour contribuer à l'audit mis en service par la Région. Ce dernier sera réalisé concomitamment sur les réseaux publics gérés par Alsace Connexia, d'une part, et Haut-Rhin Télécom, actuel concessionnaire du réseau numérique haut-rhinois, d'autre part, pour un coût total de 192 166,99 €.

Il est également demandé d'approuver :

- le principe du transfert du réseau numérique haut-rhinois dans le réseau numérique de la Région actuellement exploité par la société ROSACE, selon des modalités qui resteront à définir à l'issue de l'audit.
- et d'approuver la convention de financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Région dans le transfert des réseaux numériques publics alsaciens dans le réseau régional, portant attribution à la Région de la subvention départementale de 48 041,75 €, et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 6 novembre 2020.

Contexte

Le Département du Haut-Rhin et la société délégataire Haut-Rhin Télécom (HRT), filiale de SFR collectivités, ont signé une convention de DSP (Délégation de Service Public) sous forme concessive pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communications électroniques à haut-débit visant à absorber les disparités d'aménagement en assurant la cohésion et le développement numérique du Département. La DSP haut-rhinoise a été attribuée à la société HRT le 30 novembre 2006 et prendra fin en décembre 2021.

Le déploiement du haut et du très haut débit, sous initiative publique dans le Haut-Rhin a été organisé par la construction d'étages successifs :

- le premier réseau, mis en œuvre par la Région Alsace dans le cadre d'une première DSP régionale attribuée à la Société Alsace Connexia en 2004, avait pour objectif de raccorder les têtes de réseaux câblés ainsi que les plus grandes zones d'activités et de dégrouper les plus grands Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) ;
- le deuxième réseau, construit par la Société Haut-Rhin Télécom (HRT), sous le contrôle du Département du Haut-Rhin via une DSP, en complément du réseau d'Alsace Connexia, a étendu la fibre optique (les réseaux d'adduction, mais pas jusqu'à l'abonné) à la presque totalité des zones d'activités économiques ainsi qu'à tous les collèges, lycées, hôpitaux publics haut-rhinois. Ce réseau avait également pour objectif de dégrouper les NRA de plus petite taille pour élargir le maillage ;
- le troisième, le réseau THD Alsace, lancé par la Région Alsace et actuellement piloté par la Région Grand Est, dont le délégataire de service public est la société ROSACE, va achever la construction du réseau en généralisant le raccordement en fibre optique à l'ensemble des foyers et entreprises (jusqu'à l'abonné : FTTH). Ce réseau est cofinancé par la Région, les deux Départements alsaciens, les EPCI et/ou les communes (selon compétence), l'Etat et l'Europe pour un coût total de 450 M€.

Le réseau THD Alsace (« réseau ROSACE ») s'appuie en partie sur celui du Département du Haut-Rhin (« réseau HRT »), qui lui-même s'appuie sur celui mis en œuvre par Alsace Connexia. Ces réseaux sont étroitement liés, imbriqués et interdépendants.

PROJETS

Suite à plusieurs réunions entre les services du Département et de la Région Grand Est, le Département et la société HRT ou encore le Département, la Région et la société ROSACE, il est apparu nécessaire de réaliser un audit des réseaux régional et départemental afin d'organiser au mieux la reprise des concessions en fin de contrat.

En conséquence, la Région a souhaité être accompagnée pour évaluer son réseau. Elle s'est donc adjointe les services d'un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage (EuroGroup Consulting et Alrig Conseils) sur les volets juridique, économique, technique et financier pour assurer au mieux le transfert vers le réseau ROSACE du Périmètre du réseau Alsace Connexia.

Concomitamment, la Région a proposé au Département, par courrier du 2 juin 2020, de prendre également part à cet audit pour ce qui concerne le réseau haut-rhinois (« réseau HRT »).

Le coût total de cette étude est de 192 166,99 € TTC. La contribution départementale serait de 48 041,75 € TTC, représentant 25 % du montant global. Au regard de l'ampleur du réseau départemental, cette proposition revêt une réelle opportunité, tant technique que financière. Elle représente en outre un travail qu'il faudra incontestablement réaliser avant le terme de la DSP attribuée à la société HRT.

Cette collaboration fera l'objet d'une convention entre le Département et la Région Grand Est.

PERSPECTIVE

Le Réseau départemental numérique haut-débit prendra fin en décembre 2021. Il est donc nécessaire de prévoir son transfert pour que le service public assuré auprès des utilisateurs perdure.

Plusieurs scénarii ont été étudiés au fil des différentes rencontres précédemment évoquées :

- Organiser une nouvelle consultation en vue de conclure une nouvelle DSP avec un nouvel opérateur,
- Conclure un avenant de prolongation de la DSP actuelle avec l'opérateur actuel (il ne serait possible que pour un an),
- Constaté la fin du service public (impensable vis-à-vis des usagers ; ceci reviendrait par ailleurs à considérer que le réseau départemental est obsolète, ce qui n'est pas le cas),
- Reprendre le réseau en régie mais notre collectivité n'a pas le savoir-faire pour gérer ce type d'activité,
- Transférer le réseau numérique haut-rhinois à la Région de sorte qu'il soit intégré à la DSP confiée par la Région à la société ROSACE.

C'est ce dernier scénario qui apparaît le plus pertinent : il permet en effet de renforcer la cohérence et l'efficacité du réseau global à l'échelon alsacien.

Par ailleurs, la société ROSACE est devenue un opérateur reconnu au niveau national, ce qui nous garantit un transfert du réseau haut-rhinois auprès d'un délégataire efficace et bien suivi par les collectivités. Enfin, il est techniquement possible, car prévu dès l'origine dans le contrat de DSP attribué à la société ROSACE.

On notera que, selon les derniers chiffres de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP), le projet ROSACE est en 3^{ème} position sur l'ensemble des Réseaux d'Initiative Publics (RIP) du territoire au 2^{ème} trimestre 2020 et conserve sa place parmi le top 20 des lignes FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) mises en service sur les RIP nationaux.

Au 28 septembre 2020, près de 265 000 prises sont ouvertes à la commercialisation dans 540 communes alsaciennes (77 % des communes à couvrir). Plus de 78 000 abonnés (tous opérateurs confondus et présents sur le réseau ROSACE) font confiance au réseau régional.

Pour information, fin 2016, le réseau départemental bas-rhinois « Net 67 », représentant un patrimoine d'environ 33 km de génie civil, 96 km de fibre optique ainsi que 19 dalles et armoires techniques, a été transféré à la Région pour être repris en exploitation par le concessionnaire ROSACE.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention départementale de 48 041,75 € à la Région Grand Est, en contribution à l'audit mis en place par la Région et réalisé concomitamment sur les réseaux gérés par les sociétés Alsace Connexia et Haut-Rhin Télécom pour un coût total de 192 166,99 € ; cette aide sera versée en une seule fois,
- De prélever les crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 60, nature 204123, code programme 13422, service 190 du budget départemental,

- D'approuver la convention de financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Région dans le transfert des réseaux numériques publics alsaciens dans le réseau régional, portant attribution à la Région de la subvention départementale de 48 041,75 €, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- D'approuver le principe du transfert du réseau numérique haut-rhinois dans le réseau numérique de la Région actuellement exploité par la société ROSACE, selon des modalités qui resteront à définir à l'issue de l'audit.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH